



Ville de  
**Clouange**

# Espace Henri COLPI

**Demande de location**  
à adresser au minimum 15 jours en avance

Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

- Nombre de personnes prévues (maximum 300 personnes) : \_\_\_\_\_

- Réservation prévue le week-end (date)

Du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

- Sollicite la location de :

La salle et la cuisine, au tarif de :

La salle et le bar, au tarif de :

Le bar et la cuisine, au tarif de :

Le bar, au tarif de :

Clouangeois	Extérieur
800 € *	1200 € *
700 € *	1000 € *
400 € *	600 € *
300 € *	500 € *

La vaisselle, au tarif de **1€ par personne** pour la location des couverts (voir annexe pour le détail).

Tables (6 personnes par table) ; Quantité : \_\_\_\_\_ Chaises ; Quantité : \_\_\_\_\_

*\* Tarifs pour l'année en cours, actualisés chaque année. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de l'utilisation.*

- Un acompte de 50% du prix de location devra être versé, si la location est retenue.

- Après réception de la demande de location dûment signée et accompagnée des chèques de cautions suivants (à l'ordre du Trésor Public), la remise des clés se fera le vendredi précédent la location.

**Chèque de location :**  
en fonction du choix (solde)

**Chèque de couverture nettoyage :**  
250 €

**Chèque de caution :**  
1500 € - Clouangeois  
2000 € - Extérieurs

- La restitution des clés devra se faire au plus tard le lundi à 8h30.

- Le loueur s'engage à régler les différents chèques et à se conformer au règlement général relatif à l'utilisation des locaux.

- Le loueur devra présenter une attestation d'assurance pour le temps de la location où devra apparaître le nom de la salle

- Le loueur désigne deux agents de prévention, garants de la sécurité des personnes et de la surveillance de la salle :

1<sup>ère</sup> personne : \_\_\_\_\_ 2<sup>ème</sup> personne : \_\_\_\_\_

Les agents de prévention s'engagent à prendre connaissance au préalable, des consignes de sécurité du bâtiment, annexé au présent document.

Le règlement intérieur des salles municipales, annexé à la demande de location, aura valeur contractuelle.

Une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais.

Le demandeur

La Municipalité

Le : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature :

"Bon pour accord" Signature :

La Ville de Clouange traite les données recueillies pour votre demande de location mais aussi afin de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de la demande de location. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période nécessaire.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez vous à la page internet suivante : [clouange.fr/rgpd.php](http://clouange.fr/rgpd.php)